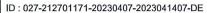
Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Trois, le sept avril à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.

Présents: Mme DUTOUR Martine, 1ère Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2ème Adjoint -

Mme DUBOC Dominique, 3ème Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4ème Adjoint - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali -

Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés: Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE Roger, Maire -

M. de BROGLIE Philippe-Maurice.

Absente: Mme DEROIN Jennifer

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION: 30/03/2023 NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS: 12

OBJET: Révision des loyers mensuels des immeubles communaux.

Monsieur le Maire présente la proposition ci-après de la Commission Finances, réunie dans sa séance en date du 24 mars 2023, pour application à compter du 01/05/2023 :

RÉVISION annuelle AUTOMATIQUE chaque 1^{er} mai (avec OU sans contrat de location) selon l'évolution annuelle de la valeur de l'IRL du 1^{er} trimestre (valeur de l'ICC du 4ème trimestre pour le local professionnel).

En cas de changement de locataire :

Le loyer fixé dans le nouveau contrat de location est celui applicable à compter du 01/05/2023, successivement révisé si nouveau contrat après 30/04/2024. La révision annuelle automatique reste fixée à la date du 1^{er} mai et selon l'évolution annuelle de la valeur de l'IRL du 1^{er} trimestre (valeur de l'ICC du 4ème trimestre pour le local professionnel).

Pour les contrats de location en cours :

Le loyer continue à être révisé conformément aux conditions fixées dans ledit contrat de location en cours.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID: 027-212701171-20230407-2023041407-DE

Туре	Location	EN COURS	délibération 2020 SI nouveau contrat		PROPOSITION application	I Indice
F1	8 Rue de la Victoire - Local Professionnel	214,54	183,80	211,65	223,00	ICC
F3	8 Rue de la Victoire - Appt n°1 RDC	261,87	255,50	269,23	272,00	IRL
F2	8 Rue de la Victoire - Appt n°2 1er étage	204,00	204,00	214,96	215,00	IRL
F2	8 Rue de la Victoire - Appt n°3	224,57	211,35	222,71	225,00	IRL
F2	8 Rue de la Victoire - Appt n°4	211,14	204,00	214,96	215,00	IRL
F2	8 Rue de la Victoire - Appt n°5	215,61	210,30	221,60	225,00	IRL
F4	8 Rue de la Victoire - Appt n°6	165,10	359,35	378,66	379,00	IRL
F2	61 Rue Augustin Fresnel - RDC Gauche	308,09	301,15	317,33	323,00	IRL
F2	61 Rue Augustin Fresnel - RDC Droite	311,67	301,15	317,33	323,00	IRL
F4	61 Rue Augustin Fresnel - 1er étage	479,49	457,95	482,56	497,00	IRL
F2	63 Duo Augustin Erospol - DDC Caucho	210.76	201 15	217 22	222.00	IRL
F2	63 Rue Augustin Fresnel - RDC Gauche	310,76	301,15	317,33	323,00	
	63 Rue Augustin Fresnel - RDC Droit	301,15	301,15	317,33	323,00	IRL
F4	63 Rue Augustin Fresnel - 1er étage	457,95	457,95	482,56	497,00	IRL
F5	2 rue du Vert Buisson	624,00	608,65	641,36	646,00	IRL
F6	18 Rue St-Martin/Angle rue Jean-François Mérimée	516,43	502,65	529,66	535,00	IRL
F2	Logement ancienne gare - Place Bérurier				300,00	IRL
	Garage Remise n°1 - Rue Augustin Fresnel	0,00	22,85	24,08	25,00	IRL
	Garage Remise n°2 - Rue Augustin Fresnel	23,67	22,85	24,08	25,00	IRL
	Garage Remise n°3 - Rue Augustin Fresnel	23,52	22,85	24,08		IRL
	Remise n°4 - Rue Augustin Fresnel	22,85		24,08	25,00	IRL
	Garage - Place de la Victoire		22,85		25,00	IRL
	Garage - Fide de la Victoire	0,00	72,75	76,66	77,00	IKL
	Presbytère (loyer ANNUEL)	1 641,70			1 700,00	IRL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'ensemble de la proposition ci-dessus de la Commission Finances, relative à la révision des loyers des immeubles communaux dont conditions, avec application à compter du 01/05/2023.

Pour extrait certifié conforme, Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance, Dominique DUBOC. Le Maire, Roger BONNEVILLE.

